

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT D'AUDIT – EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 44 245 082 DT, un actif net de 44 065 336 DT et un résultat bénéficiaire de 3 476 351 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention que :

✓ Les disponibilités non utilisées représentent 2,03% de l'actif total au 31 Décembre 2018. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999 portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002.

✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des

différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Walid MASMOUDI

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		35 755 934	38 114 164
Obligations et valeurs assimilées		7 591 886	8 530 050
Titres OPCVM		-	-
	3.1	43 347 820	46 644 214
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	897 262	680 955
		897 262	680 955
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		44 245 082	47 325 169
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	163 639	173 306
Autres créditeurs divers	3.4	16 107	16 797
TOTAL PASSIF		179 746	190 103
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	43 398 125	46 293 964
Sommes capitalisables	3.6	667 211	841 102
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		667 211	841 102
ACTIF NET		44 065 336	47 135 066
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 245 082	47 325 169

ETAT DE RESULTAT COMPARES ARRETES
AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		1 326 897	1 541 428
Dividendes	4.1	990 320	1 188 731
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	336 577	352 697
<u>Revenus des placements monétaires</u>		25 235	24 878
<i>Total des revenus des placements</i>		1 352 132	1 566 306
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<657 556>	<664 534>
<i>Revenu net des placements</i>		694 576	901 772
Autres produits			
Autres charges	4.4	<58 119>	<58 870>
<i>Résultat d'exploitation</i>		636 457	842 902
Régularisation du résultat d'exploitation		30 754	<1 800>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		667 211	841 102
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<30 754>	1 800
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<1 200 699>	4 639 824
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		4 073 364	<624 287>
Frais de négociation de titres		<32 771>	<21 344>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		3 476 351	4 837 095

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES

AUX 31 DECEMBRE 2018 & 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 476 351</u>	<u>4 837 095</u>
Résultat d'exploitation	636 457	842 902
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 200 699>	4 639 824
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 073 364	<624 287>
Frais de négociation de titres	<32 771>	<21 344>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<u><6 546 081></u>	<u><1 580 871></u>
Souscriptions	25 289 491	18 941 952
Capital	22 024 498	17 404 975
Régularisation des sommes non capitalisables	2 638 411	971 582
Régularisation des sommes capitalisables	626 582	565 395
Rachats	<31 835 572>	<20 522 823>
Capital	<28 414 602>	<18 914 450>
Régularisation des sommes non capitalisables	<2 709 042>	<1 006 863>
Régularisation des sommes capitalisables	<711 928>	<601 510>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u><3 069 730></u>	<u>3 256 224</u>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	47 135 066	43 878 842
En fin de l'exercice	44 065 336	47 135 066
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	2 214 996	2 295 768
En fin de l'exercice	1 909 253	2 214 996
<u>Valeur liquidative</u>	<u>23,080</u>	<u>21,280</u>
<u>Taux de rendement</u>	<u>8,46%</u>	<u>11,34%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	69 452	2 136 038	2 972 337	6,72%
BH	143 600	1 980 618	1 828 602	4,13%
BIAT	26 828	2 802 474	3 203 692	7,24%
BT	316 350	2 298 294	2 522 891	5,70%
DELICE HOLDING	63 940	887 905	913 895	2,07%
EURO-CYCLES	110 000	2 847 037	2 051 610	4,64%
ICF	2 970	443 724	525 565	1,19%
LAND`OR	47 016	344 643	423 191	0,96%
MAGASIN GENERAL	3 500	96 921	134 750	0,30%
ONE TECH HOLDING	225 716	2 579 143	3 609 199	8,16%
SAH LILAS	307 000	3 002 321	3 505 940	7,92%
SFBT	183 000	2 918 758	4 311 480	9,74%
SOTETEL	82 826	416 531	469 706	1,06%
SOTUVER	109 023	679 402	960 166	2,17%
STAR	16 222	2 407 283	2 201 650	4,98%
SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TELNET HOLDING	115 474	893 064	1 109 705	2,51%
TPR	259 704	1 084 979	1 242 684	2,81%
TUNINVEST-SICAR	44 880	512 220	283 642	0,64%
UIB	96 499	2 002 681	2 282 877	5,16%
UNIMED	144 670	1 343 809	1 202 353	2,72%
Total actions et droits rattachés		33 629 394	35 755 934	80,81%
<u>B- Obligations et valeurs assimilés</u>				
<u>1-Bons du trésor Assimilables</u>				
BTA 15 JUIN 2023 6%	500	468 050	488 227	1,10%
BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	500	482 000	511 201	1,16%
BTA 13 JANVIER 2021 5.75%	3 000	2 907 600	3 094 116	6,99%
BTA MARS 2019 5.50%	1 494	1 482 197	1 551 405	3,51%
BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	100	92 975	99 543	0,22%
BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	677	653 982	686 572	1,55%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 200	1 094 450	1 160 822	2,62%
Total Bons de trésor Assimilables		7 181 254	7 591 886	17,16%
Total		40 810 648	43 347 820	98%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	15 762 656
Bons du trésor Assimilables	3 592 563
	<u>19 355 219</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	16 900 459	-	20 916 535	4 016 076
Bons du trésor Assimilables	4 505 425	226 289	4 789 002	57 288
TOTAL	21 405 884	226 289	25 705 537	4 073 364

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank Pasteur	1 245 046	988 478
Ventes de titres à encaisser	20 528	60 449
Liquidation émissions/rachats	< 199 968 >	< 338 972 >
Achats de titres à régler	< 175 010 >	< 34 193 >
Intérêts courus sur dépôt à vue	8 333	6 491
R/S à opérer sur dépôt à vue	< 1 667 >	< 1 298 >
	<u>897 262</u>	<u>680 955</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	154 641	168 845
Rémunération du dépositaire à payer	8 998	4 461
	<u>163 639</u>	<u>173 306</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	12 394	12 791
Redevance CMF	3 713	4 006
	<u>16 107</u>	<u>16 797</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2018

Montant	46 293 964
Nombre de part	2 214 996
Nombre de porteurs de parts	2 995

Souscriptions réalisées

Montant	22 024 498
Nombre de parts	1 053 793
Nombre de porteurs de parts entrant	501

Rachats effectués

Montant	<28 414 602>
Nombre de parts	1 359 536
Nombre de porteurs de parts sortant	524

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<32 771>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<1 200 699>
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	4 073 364
Résultat de l'exercice antérieur	841 102
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	<116 100>
Régularisations des sommes non capitalisables	<70 631>

Capital au 31 décembre 2018

Montant	43 398 125
Nombre de parts	1 909 253
Nombre de porteurs de parts	2 972
Taux de rendement	8,46%

3.6 Sommes capitalisables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	636 457	842 902
Régularisation du résultat d'exploitation	30 754	< 1 800 >
	<u>667 211</u>	<u>841 102</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Dividende BIAT	116 875	156 000
Dividende EURO-CYCLES	112 500	59 254
Dividende SFBT	112 807	120 250
Dividende BT	88 000	111 600
Dividende BH	84 000	45 051
Dividende ATTIJARI BANK	81 600	232 634
Dividende UIB	71 500	47 911
Dividende TELNET HOLDING	59 702	7 585
Dividende ONE TECH HOLDING	51 993	36 400
Dividende UNIMED	37 063	23 850
Dividende TPR	36 888	20 000
Dividende DELICE HOLDING	30 750	23 863
Dividende SOTUVER	23643	-
Dividende TUNINVEST-SICAR	22 440	22 500
Dividende STAR	15 527	49 343
Dividende MAGASIN GENERAL	10 500	19 800
Dividende SOTUMAG	5 964	-
Dividende SFBT NG	28 568	12 025
Dividende ARTES	-	71 307
Dividende CITY CARS	-	57 455
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	-	17 550
Dividende SIMPAR	-	15 750
Dividende SAM	-	14 423
Dividende LAND`OR	-	10 312
Dividende NEW BODY LINE	-	7 400
Dividende TUNISIE LEASING	-	6 468
	<u>990 320</u>	<u>1 188 731</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêt sur BTA	336 577	352 697
	<u>336 577</u>	<u>352 697</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunérations du gestionnaire	639 706	646 834
Rémunération du dépositaire	17 850	17 700
	<u>657 556</u>	<u>664 534</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	45 453	46 015
Honoraires du commissaire aux comptes	12 394	12 791
Autres frais	272	64
	<u>58 119</u>	<u>58 870</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	0,708	0,707	0,730	0,567	0,522
Charges de gestion des placements	<0,344>	<0,300>	<0,278>	<0,262>	<0,269>
Revenus net des placements	0,364	0,407	0,452	0,305	0,253
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,030>	<0,027	<0,025>	<0,023>	<0,024>
Résultat d'exploitation (1)	0,333	0,380	0,427	0,282	0,229
Régularisation du résultat d'exploitation	0,016	<0,001>	<0,002>	0,041	0,012
Sommes capitalisable de l'exercice	0,349	0,379	0,425	0,323	0,241

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<0,629>	2,095	2,869	<2,822>	0,585
Frais de négociation de titres	<0,017>	<0,009>	<0,015>	<0,015>	<0,018>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2,133	<0,282>	<1,788>	<0,009>	0,279
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	1,487	1,804	1,066	<2,846>	0,846
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,820	2,184	1,492	<2,564>	1,075
Résultat non capitalisable de l'exercice	1,487	1,804	1,066	<2,846>	0,846
Régularisation du résultat non capitalisable	<0,036>	<0,016>	<0,045>	0,031	0,125
Sommes non capitalisables de l'exercice	1,451	1,788	1,020	<2,815>	0,971
Distribution de dividende	-	-	-	0,241	0,218
Valeur liquidative	23,080	21,280	19,113	17,668	20,401

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,45%	1,46%	1,48%	1,43%	1,45%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,47%	1,85%	2,27%	1,75%	1,30%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(TTC) sur l'actif net placé en BTA
- 1,5%(TTC) sur l'actif placé en actions

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance, à partir de la fin de l'année 2018, s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 8%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA, elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.